

# TOUT SAVOIR SUR L'ANNONCE LÉGALE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

## De quoi parle-t-on ?

La cession de fonds de commerce est le transfert d'un fonds d'un commerçant (le cédant) à un autre (le cessionnaire). Cette opération nécessite la publication d'une annonce légale, garantissant la transparence vis-à-vis des tiers, notamment les créanciers.



## Quand publier une annonce légale ?

L'annonce doit être publiée **dans les 15 jours suivant la signature** de l'acte de cession, dans un journal habilité du département où se situe le fonds. Elle **déclenche un délai de 10 jours** pour les éventuelles oppositions des créanciers.



## ÉTAPES CLÉS

1. Rédiger l'acte de cession
2. Préparer les pièces nécessaires
3. Dépôt du dossier (Guichet unique)
4. Publication d'une annonce légale
5. Réceptionner l'attestation de parution

## Les erreurs fréquentes à éviter

- Oublis ou erreurs dans les mentions obligatoires (nom, adresse, prix, date, etc.)
- Dépassement du délai légal de 15 jours
- Publication dans un journal non habilité
- Adresse d'opposition incorrecte

## Pièces à fournir



- Acte de cession du fonds
- Pièces d'identité du cédant et du cessionnaire
- Statuts des sociétés concernées (si personnes morales)
- Adresse pour la réception des oppositions

## Medialex vous accompagne

- Publication rapide et sécurisée
- Assistance juridique sur mesure
- Conformité garantie pour vos démarches

